

LE CANAL DANS L'OISE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'essentiel sur la démarche environnementale
et les aménagements écologiques du Canal



© VNF / Alexandra Lebon

UN PROJET D'ENVERGURE, UN ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Canal Seine-Nord Europe est un grand projet de territoire. Son ambition : concilier économie et écologie grâce au développement du transport fluvial dans les Hauts-de-France, en France et en Europe. Canal à grand gabarit de 107 km, il reliera Compiègne à Aubencheul-au-Bac et permettra à l'ensemble des bateaux de circuler entre la France, la Belgique et les Pays-Bas. C'est le maillon central, jusqu'ici manquant, du plus grand réseau européen de transport fluvial appelé Seine-Escaut dont la mise en service en 2030 sera un puissant levier de décarbonation des transports de marchandises. Sa réalisation marque le point de départ d'un ambitieux projet de développement pour l'économie et l'attractivité des Hauts-de-France, au service des entreprises locales et de l'emploi des habitants.

À chaque étape du Canal – conception, réalisation puis exploitation – la préservation de l'environnement tient une place centrale. Découvrez dans ce journal, puis lors de l'enquête publique sur votre territoire, les incidences du Canal sur l'environnement et les mesures mises en œuvre, notamment à travers la démarche « Éviter – Réduire – Compenser », pour que cet investissement public majeur réponde efficacement aux enjeux de notre temps.



© A.-C. Barbier / SCSNE

P 2-3

**4 grands défis,
1 démarche
environnementale
exigeante**



© SCSNE

P 4-7

**Les enjeux
environnementaux
et les actions
sur votre territoire**

**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**



© A.-C. Barbier / SCSNE

P 8

**Enquête publique
environnementale :
comment s'informer
et participer ?**

**DU 4 MARS AU 2 AVRIL 2024
INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS !**

L'enquête publique environnementale des secteurs 2, 3 et 4 du Canal Seine-Nord Europe (de Passel à Aubencheul-au-Bac) s'ouvre à compter du 4 mars et jusqu'au 2 avril 2024. C'est une étape clé pour le projet, préalable à l'arrêté d'autorisation environnementale et au démarrage des travaux, qui vise à informer les habitants et les acteurs locaux sur la démarche environnementale menée et à recueillir leurs observations. Votre regard est précieux, votre avis compte : participez !

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

En s'insérant dans les Hauts-de-France, le Canal Seine-Nord Europe s'attache à intégrer tous les enjeux environnementaux du territoire. La démarche menée à chaque étape (conception, réalisation, exploitation) veille à contrôler et limiter l'impact du Canal sur l'environnement à travers des mesures concrètes, élaborées à partir d'études approfondies et avec le concours de nombreux experts et acteurs locaux. Un cadre extrêmement rigoureux, en phase avec l'ambition écologique du Canal Seine-Nord Europe.



© Damien Labas

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Face au réchauffement climatique et à ses conséquences sur la vie de chacun, le Canal Seine-Nord Europe contribue à la transition écologique et énergétique et encourage ainsi un modèle de développement durable du territoire. En développant le transport fluvial dans les échanges de marchandises, il participe à l'atteinte des objectifs européens et nationaux en matière de décarbonation du transport, défi majeur pour préserver les ressources naturelles, la santé et la qualité de vie des habitants.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + développe massivement le transport fluvial, mode le plus écologique avec de faibles émissions de CO₂ (3 à 5 fois inférieures au transport routier) et une faible consommation d'énergie (3 à 4 fois inférieure à un camion)
- + s'inscrit en complémentarité avec les autres modes de transport et réduit ainsi le trafic routier et ses nuisances (embouteillages, pollution de l'air)
- + mène un chantier éco-responsable en privilégiant le transport fluvial et ferroviaire pour l'approvisionnement des matériaux de construction, en ayant recours aux matériaux bas carbone et en réemployant ou en valorisant les terres creusées

Le Canal Seine-Nord Europe, un ouvrage sûr et durable

La sécurité est la première priorité de la Société du Canal Seine-Nord Europe. À toutes les phases du projet, des mesures très exigeantes sont mises en œuvre pour anticiper les risques hydrauliques, géologiques, sismiques et météorologiques et assurer ainsi la sécurité de tous, utilisateurs et riverains. Ces mesures sont principalement issues de la réglementation « barrages et ouvrages hydrauliques », à laquelle le Canal

PRÉSERVATION DE L'EAU

Avec la perspective de périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et intenses, la préservation de la ressource en eau est un impératif majeur et un fondement du Canal Seine-Nord Europe. Depuis sa conception jusqu'à son exploitation, il est pensé pour maintenir la qualité et la quantité de l'eau dans les Hauts-de-France. Grâce à son mode de gestion responsable, son adaptation et sa résilience aux effets du changement climatique, le Canal s'inscrit durablement dans le territoire et en harmonie avec les autres usages de l'eau (eau potable, nature, agriculture, industrie).

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + est alimenté par la rivière Oise plus de 90 % du temps et n'effectue aucun prélèvement dans les nappes phréatiques. En période de faible débit de l'Oise, et pour garantir sa qualité et son usage pour les autres besoins en eau, le Canal est alimenté par une retenue d'eau située dans la Somme, remplit lorsque l'eau de l'Oise est abondante
- + économise l'eau avec une étanchéité très performante de sa « cuvette », qui limite les infiltrations, et un recyclage intégral de l'eau au niveau des écluses
- + assure la continuité des cours d'eau et des écoulements qu'il intercepte grâce à des ouvrages hydrauliques adaptés
- + réduit localement l'intensité des inondations avec des aménagements adaptés comme un déversoir dans la vallée de l'Oise
- + est résilient aux effets du changement climatique grâce à des marges de sécurité importantes : une retenue d'eau de 14 millions de m³ qui peut prendre le relai de l'Oise sur de longues périodes, des apports des pluies non pris en compte comme une ressource en eau pour le Canal, et une évaporation à la surface du Canal considérée toute l'année comme celle d'un plein été.



© A.-C. Barbier / SCSNE

est soumis, et sont élaborées et validées par les meilleurs experts. À l'issue de la phase de conception du Canal, une nouvelle série d'études, appelées « études de danger », a été menée par la SCSNE et ses bureaux d'étude pour s'assurer que les mesures de maîtrise des risques atteignent bien le niveau d'exigence de sécurité. Ces études sont consultables dans le dossier d'enquête publique environnementale.



© A.-C. Barbier / SCSNE

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La richesse des milieux naturels et la diversité des espèces animales et végétales dans les Hauts-de-France constituent un patrimoine essentiel que le Canal Seine-Nord Europe s'engage à préserver. Le projet intègre la faune, la flore et les habitats d'espèces existants pour veiller à leur pérennité et même, à terme, à leur développement. Plus qu'une voie navigable, le Canal est conçu comme un Canal vivant, lieu d'accueil et de vie de multiples espèces, au service de la biodiversité.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + met en œuvre la démarche Éviter – Réduire – Compenser pour limiter au maximum son impact sur l'environnement. L'objectif est d'éviter les impacts sur les milieux naturels, à défaut de les réduire, et en dernier lieu de les compenser
- + inscrit son tracé en dehors des sites à forts enjeux environnementaux pour assurer la meilleure préservation des espaces naturels
- + intègre plus de 1 200 hectares d'aménagements environnementaux dédiés à la biodiversité : 25 km de berges écologiques, 17 hectares d'annexes hydrauliques, près de 50 aménagements facilitant la traversée du Canal par la faune et préservant les couloirs écologiques (plages de remontée en pentes douces, éco-pont pour la grande faune, dispositifs de sortie d'eau associés à la plantation de 75 km de haies), création d'une cinquantaine de sites de compensation (zones humides, mares, prairies sèches, boisements...)
- + réduit les effets du chantier sur la faune et la flore : déplacement avant les travaux d'espèces végétales et capture / relâche d'amphibiens et de poissons, défrichage en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, installation de nichoirs comme habitats de substitution pour les oiseaux...

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

Les paysages des Hauts-de-France sont une composante essentielle de l'identité du territoire et du cadre de vie des habitants. Pour les préserver et agir pour leur mise en valeur, le Canal Seine-Nord Europe veille à maîtriser son impact et à dessiner un nouveau cadre paysager s'inscrivant naturellement dans le territoire traversé. Son infrastructure est conçue comme une véritable création paysagère, cohérente, harmonieuse et durable.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + accorde une forte importance à son intégration harmonieuse dans le paysage, ainsi qu'à celle de ses ouvrages d'art et de ses écluses : un traitement architectural unitaire, avec des formes et des structures identiques, sobre et élégant
- + réalise des plantations aux abords du Canal inspirées des compositions végétales existantes : association d'espaces herbacés, arbustifs et arborés
- + crée des lieux de vie agréables le long de son parcours : berges accessibles aux promeneurs, aménagements paysagers, pistes cyclables, une vingtaine de pontons de pêche...
- + développe le tourisme fluvial et fluvestre : création d'un port de plaisance à Allaines et d'une escale de plaisance à Saint-Christ-Briost, ouverture au public des écluses de Noyon, Allaines et Oisy-le-Verger, création de nouveaux loisirs en bordure de Canal...



© VNF / Frédéric Colin

La démarche de certification HQE, garante de l'engagement environnemental des acteurs du projet

Depuis 2018, la Société du Canal Seine-Nord Europe mène de manière volontaire une démarche de certification Haute Qualité Environnementale (HQE Infrastructures), qui ancre et guide les engagements de développement durable et d'éco-conception du Canal. Cette certification engage le maître d'ouvrage et l'ensemble des maîtres d'œuvre et entreprises mobilisés sur le chantier dans un cadre commun rigoureux.

La certification HQE a été obtenue en 2022 pour la phase de conception du secteur 1, de Compiègne à Passel. Elle est en cours pour les autres secteurs du Canal. La certification de la phase réalisation interviendra par la suite.



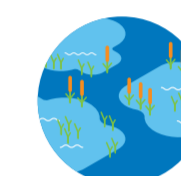
1 MILLION DE CAMIONS
par an en moins
sur les routes de France



0 PRÉLÈVEMENT
dans les nappes
phréatiques



100% DE L'EAU RECYCLÉE
aux écluses



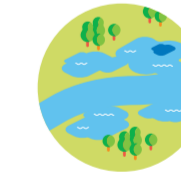
PLUS DE 1 200 HECTARES
de plantations et aménagements
environnementaux



850 000 ARBRES
plantés



75 KM
de haies plantées



25 KM
de berges lagunées



45 ESPACES
pour la traversée
de la faune



200 KM
de berges accessibles
aux promeneurs

LE CANAL ET LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LE NOYONNAIS

Au Nord de l'Oise, entre Passel et Libermont, le Canal Seine-Nord Europe s'inscrit dans les paysages à dominante agricole. Il passe à l'Ouest de Noyon, puis a un tracé parallèle à la route de Roye, pour enfin bifurquer vers le Nord, rejoindre le plateau du Santerre et continuer son trajet dans la Somme. Dans le Noyonnais, le Canal traverse 13 communes, dont 2 appartenant au Pays des Sources.

Sur ses 15 km, le Canal franchit deux « marches » au niveau des écluses de Noyon et de Catigny, respectivement de 21,07 et 14 mètres de hauteur de chute. L'écluse de Noyon, visitable par le public, deviendra un nouvel équipement touristique du territoire.



Vue côté ouest de la ville de Noyon (état projeté) © SCSNE

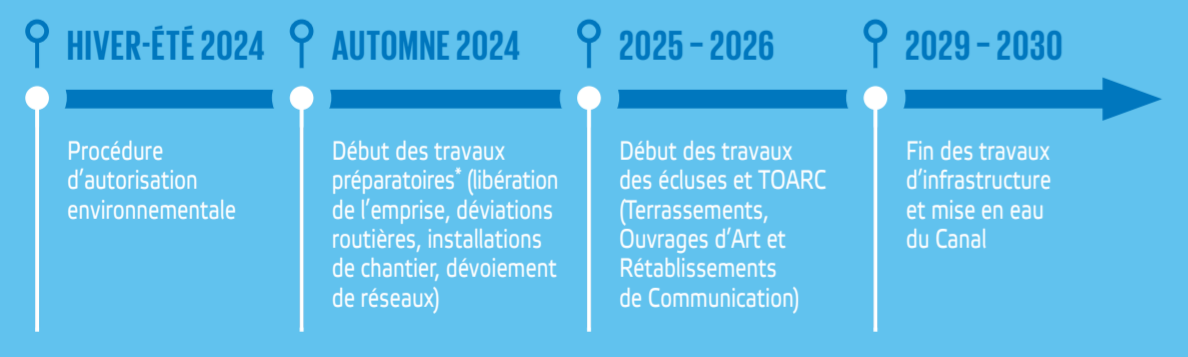
Le Noyonnais aura son port sur le Canal Seine-Nord Europe. Piloté par les collectivités locales, situé sur les communes de Sermaize et de Catigny sur une surface d'environ 45 hectares et doté d'un quai de 400 mètres de long, celui-ci offrira aux acteurs de la distribution et aux filières industrielles et agricoles du territoire une solution logistique fluviale, innovante et durable, pour leurs échanges.

LE CANAL DANS VOTRE TERRITOIRE



Projet de l'écluse de Noyon © SCSNE / AEI-ONE

LES PROCHAINES ÉTAPES



* conditionné par l'obtention de l'autorisation environnementale



15 KM
longueur du tracé



13 COMMUNES
traversées



2 ÉCLUSES
(à Noyon et à Catigny)



10 PONTS
routiers



1
rétablissement
ferroviaire



1 QUAI
(port intérieur
du Noyonnais)

UN RÉTABLISSEMENT FERROVIAIRE À PONT-L'ÉVÊQUE

Un nouveau tracé long de 2 200 mètres dont un pont-rail sur le futur Canal d'une portée de 100 mètres sera réalisé au niveau des communes de Passel et de Pont-l'Évêque.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE NOYONNAIS ET LA DÉMARCHÉ ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER ENGAGÉE

Les 15 kilomètres de nouveau Canal seront accompagnés d'aménagements environnementaux pour restaurer des milieux écologiques de qualité en faveur de la biodiversité. Six sites d'aménagements environnementaux ponctueront son tracé dans le Noyonnais, totalisant 110 hectares.

Certains de ces aménagements environnementaux auront également une fonction paysagère pour favoriser une insertion harmonieuse des ouvrages dans le paysage.

Afin de limiter les incidences du Canal sur les terres agricoles, la majorité des aménagements environnementaux sera réalisée sur des espaces de délaissés créés entre le Canal Seine-Nord Europe, le canal du Nord existant ou la route Noyon-Roye et sur des dépôts de matériaux définitifs issus du creusement du Canal. Ces aménagements environnementaux permettront de créer des habitats diversifiés pour la faune et la flore du territoire : milieux ouverts (de type prairie) ou fermés (de type boisement), secs ou humides. L'ensemble formera une mosaïque de milieux connectés entre eux, permettant de maintenir les corridors écologiques de part et d'autre du Canal.



Simulation depuis le merlon paysager longeant le Canal à Catigny © SCSNE



© SCSNE / AP

LES APPORTS DE LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

La configuration détaillée du Canal est le fruit d'une soixantaine de moments d'échanges entre 2020 et 2023 entre la Société du Canal Seine-Nord Europe et les acteurs du territoire. Elle a permis de prendre en considération l'ensemble des enjeux (techniques, environnementaux, agricoles, paysagers et patrimoniaux) et de trouver les solutions les plus équilibrées.

Les études et les échanges avec les acteurs du territoire ont permis l'adaptation du tracé, avec à la clé une diminution de près de 3 millions de m³ d'excédents de matériaux à déposer et plus de 10 hectares économisés. La configuration des 4 dépôts de matériaux qui seront rendus à l'agriculture est, elle aussi, issue du dialogue avec les exploitants.

Le cadre de vie et la mobilité des habitants ont aussi été pris en compte. Les nouveaux accès aux communes ont fait l'objet de nombreuses discussions pour trouver les meilleures solutions, notamment entre Passel et Pont-l'Évêque ou sur le secteur Vauchelles - Sermaize. Une attention particulière a été apportée à l'insertion paysagère du Canal et de ses écluses à Noyon et Catigny. Enfin, l'organisation du chantier a été adaptée, en particulier pour préserver de bonnes conditions d'accès à Noyon.

Le Canal Seine-Nord Europe va profondément transformer le territoire en créant de nouveaux paysages et lieux de promenades, mais grâce au dialogue mené, les choix d'aménagements respectent l'identité du Noyonnais et permettront d'offrir un cadre de vie et de travail de qualité à l'issue des travaux.

LES MESURES COMPENSATOIRES C'EST QUOI ?

En France, les prescriptions du Code de l'environnement stipulent que tout projet ayant un impact sur l'environnement doit compenser ces impacts pour atteindre une équivalence écologique. La démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe s'appuie sur la réalisation de 1 200 hectares dédiés à la compensation environnementale.

Les aménagements environnementaux de compensation consistent à créer et/ou à améliorer des habitats naturels pour différentes espèces végétales et animales. Les 6 sites du Noyonnais font l'objet de plans de gestion précis, garantis et financés sur 30 ans dans le cadre du projet, avec l'objectif à terme d'un gain de biodiversité. Leur gestion sera déléguée à des structures spécialisées dans la gestion de ces milieux naturels : Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France, Fédération de chasse, structures issues de la profession agricole...

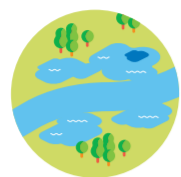


© SCSNE / AP

LES AMÉNAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LE NOYONNAIS



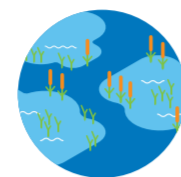
33 HECTARES
de dépôts de matériaux restitués à l'agriculture



3 250 M
de berges lagunées



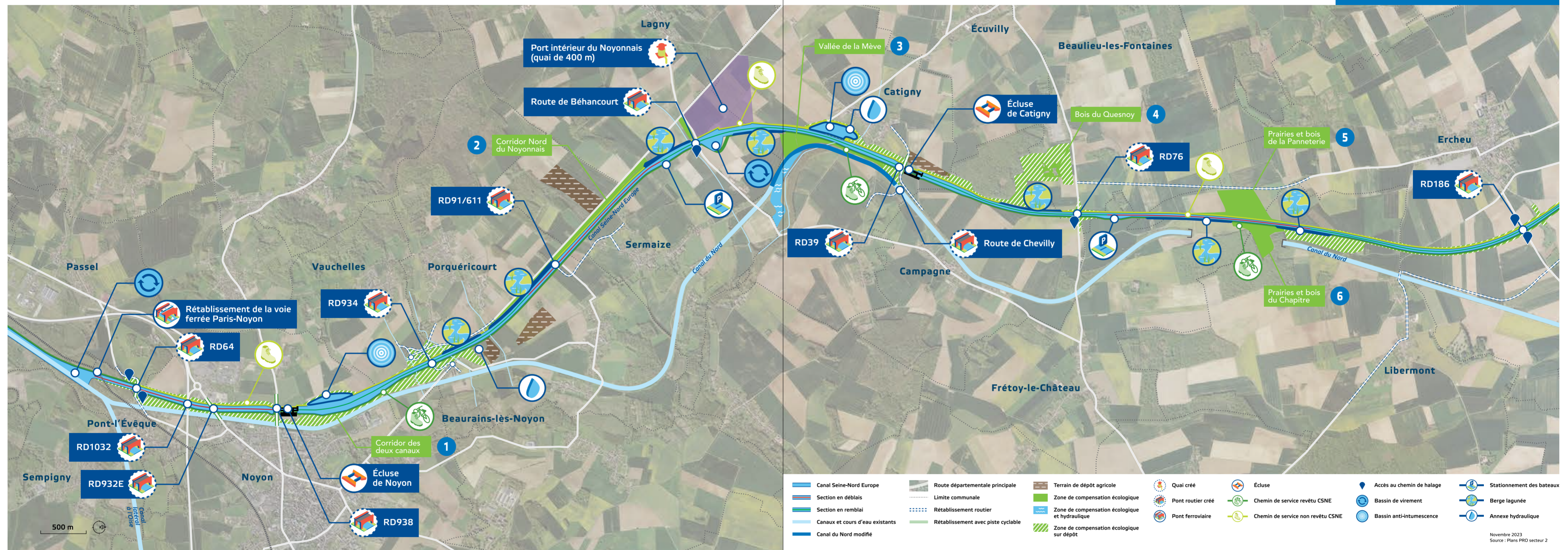
2,5 HECTARES
d'annexes hydrauliques



110 HECTARES
d'aménagement environnementaux dont un tiers sur des sites de dépôts de matériaux excédentaires



8 PAIRES
de sorties d'eau pour la faune



1 CORRIDOR DES DEUX CANAUX ENTRE PASSEL ET PORQUÉRICOURT

Ce site, rassemblant les délaissés entre le canal du Nord et le CSNE, trop restreints pour être exploités efficacement par l'agriculture, assurera un rôle de continuité écologique entre la vallée de l'Oise et les habitats du Nord du département. L'aménagement de ces espaces mêlant boisements et prairies sèches répondra à plusieurs enjeux : insertion paysagère, création d'habitats naturels.

2 CORRIDOR NORD DU NOYONNAIS ENTRE BEURAINS-LÈS-NOYON ET SERMAIZE

Ce site, de 12 ha, aménage les espaces entre le nouveau Canal et la route Noyon-Roye. Suivant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France pour maintenir la vue emblématique sur la cathédrale de Noyon, il présentera une rangée de platanes et d'érables sycomores. Une haie et des berges lagunées longeant le Canal accompagneront ce linéaire arboré, créant une transition naturelle entre espaces semi-aquatiques et boisements secs.

5 PRAIRIES ET BOIS DE LA PANNETERIE À LIBERMONT ET ERCHEU*

Ces sites accueilleront près de 15 hectares d'aménagements environnementaux variés. La restauration de boisements et de zones humides en bordure du Canal permettra de recréer des milieux favorables à diverses espèces protégées, essentiellement des oiseaux comme le Faucon pèlerin et le Milan noir. Au cœur de corridors écologiques Est-Ouest, sa localisation de part et d'autre du Canal assurera une continuité d'habitat pour le déplacement de la grande faune.

6 PRAIRIES ET BOIS DU CHAPITRE À FRÉTOY-LE-CHÂTEAU ET LIBERMONT*

Le bois du Chapitre et les prairies environnantes viendront compléter une grande superficie d'espaces naturels encadrant le Canal. Associés à un linéaire de berges lagunées, complémentaires des sorties d'eau de la rive ouest et permettant le franchissement du Canal par la faune, ce site est emblématique de la diversité des habitats créés autour du Canal Seine-Nord Europe, en combinant prairies sèches, boisements humides et berges lagunées.

3 VALLÉE DE LA MÈZE À SERMAIZE ET CATIGNY

La Société du Canal Seine-Nord Europe profite des importants aménagements sur ce secteur pour renaturer la vallée de la Mèze, en créant une mosaïque de milieux humides autour du canal du Nord rescindé pour laisser place au nouveau Canal (nouveaux boisements, mégaphorbiaies, prairies...). Principale zone de compensation « zones humides » du Noyonnais, avec une surface de 19 ha, les nouveaux habitats créés seront particulièrement favorables aux oiseaux vivant en milieu humide et constitueront un réservoir de biodiversité important.



Abords du bois de Quesnoy © Egis

4 BOIS DU QUESNOY À CAMPAGNE ET ÉCUVILLY

Principal site de stockage de matériaux excédentaires de l'Oise, le site de dépôt du bois du Quesnoy est le support d'aménagements écologiques. Après aménagement, cet espace accueillera des nouveaux boisements qui agrandiront le bois du Quesnoy. Ce sera particulièrement favorables aux habitats d'oiseaux et de chiroptères (chauve-souris) forestiers.



© A.-C. Barbier / SCSE



Zone humide restaurée à Molleville © SCSE

* Dans la pièce C5 du dossier d'enquête publique environnementale présentant le programme intégré de compensation, les prairies et bois de la Panneterie et du Chapitre sont considérés comme deux sous-entités d'un même site.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE ET VOUS

VOTRE AVIS EST IMPORTANT!

Le 4 mars 2024, l'enquête publique environnementale des secteurs 2, 3 et 4 du Canal-Seine-Nord Europe (de Passel à Aubencheul-au-Bac) sera ouverte. Jusqu'au 2 avril 2024, vous pourrez vous informer et contribuer au projet. **Pourquoi contribuer et sur quoi? On vous explique!**

L'enquête publique environnementale, c'est quoi?

+ C'est une étape réglementaire de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale du projet, pilotée par les services de l'État. Elle intervient en amont du lancement des travaux. Pendant cette phase d'enquête, tous les habitants directement concernés et les personnes intéressées sont invités à s'informer sur le projet, à prendre connaissance du dossier et à donner leur avis sur l'intégration du Canal dans son environnement.

Un avis important donc... mais sur quoi?

+ Concrètement, en participant à l'enquête publique, vous pourrez vous informer et donner votre avis sur les caractéristiques du projet et les aménagements écologiques envisagés pour préserver l'eau, les milieux aquatiques, les espèces animales végétales protégées, les habitats existants... L'ensemble des mesures prévues par la Société du Canal Seine-Nord Europe pour éviter, réduire et compenser l'impact du Canal, sera accessible dans le dossier de demande d'autorisation environnementale et sera ouvert à l'appréciation de chacun.

Et après?

+ À la fin de la période d'enquête publique, la commission d'enquête étudie l'ensemble des contributions recueillies sur le projet, rédige un rapport, dresse ensuite ses conclusions du rapport et formule son avis (défavorable ou favorable, éventuellement assorti de recommandations ou de réserves). Sur la base de ce bilan d'enquête notamment, l'État accorde, le cas échéant, une autorisation environnementale, sous forme d'un arrêté préfectoral (inter-préfectoral dans le cadre du Canal qui s'étend sur plusieurs départements). Ce dernier contient de nombreuses prescriptions pour le chantier et permet au maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe, d'engager les travaux du Canal.

Qui compose la commission d'enquête publique?

Instance indépendante, la commission d'enquête publique est nommée par le tribunal administratif d'Amiens (décision du 18 janvier 2024). Elle est composée de sept membres :

- M. Jean-Marie Allonreau (Président de la commission)
- M. Pascal Duyck
- M. Yves Deboevre
- M. Alain Demarquet
- Mme Brigitte Devillers-Racine
- M. Augustin Ferté
- Mme Jacqueline Leclere

Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

MODE D'EMPLOI

COMMENT S'INFORMER? COMMENT PARTICIPER?

Pendant l'enquête publique environnementale, la commission d'enquête met les moyens de s'informer et de s'exprimer à la disposition de tous.

Différentes possibilités s'offrent à vous :



Consulter le dossier et exprimer votre avis sur le registre en mairie ou en ligne sur registre-numerique.fr/scsne-passel-aubencheul



Rencontrer les commissaires enquêteurs lors des permanences publiques en mairie



Écrire directement à la commission d'enquête publique par mail : scsne-passel-aubencheul@mail.registre-numerique.fr
ou par courrier : **Mairie de Péronne, à l'attention du Président de la commission d'enquête, 3 place du Commandant Louis Daudre, 80200 Péronne**

PERMANENCES PUBLIQUES

Mairie de Beaulieu-les-Fontaines

Lundi 4 mars, 14 h - 17 h
Mercredi 20 mars, 9 h - 12 h
Mardi 26 mars, 15 h - 18 h

Mairie de Catigny

Mercredi 13 mars, 9 h - 12 h
Mardi 2 avril, 14 h - 17 h

Mairie de Noyon

Lundi 4 mars, 9 h - 12 h
Samedi 16 mars, 9 h - 12 h
Vendredi 22 mars, 16 h - 19 h
Mercredi 27 mars, 14 h - 17 h
Mardi 2 avril, 14 h - 17 h

SECTEUR 1 : UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RICHE DE CONTRIBUTIONS!

L'enquête publique du secteur 1 (de Compiègne à Passel), qui concernait 27 communes de l'Oise, s'est déroulée du 5 octobre au 12 novembre 2020. Elle a donné lieu à 122 observations et 25 contributions formulées par des habitants, des collectivités, des acteurs socio-économiques et des associations. Elle s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête, émis à l'unanimité de ses membres, assorti de 8 recommandations, puis par l'arrêté d'autorisation environnementale délivré par l'État le 8 avril 2021.